

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Kofinanziert von
der Europäischen Union

Rhin Supérieur | Oberrhein



Fonds pour petits projets

EURHENA ACT – Art / Culture / Tourismus

porté par l'**Eurodistrict Eurhena**

Region Freiburg - Centre et Sud Alsace

cofinancé par le programme **Interreg Rhin Supérieur 2021-2027**

FICHE D'INFORMATION 2

REmplir le formulaire –

CRITÈRES D'EVALUATION ET DE SELECTION

Important :

Pour simplifier le document, l'Eurodistrict Eurhena utilise le terme « projet », à la place de « petits projets » issus du lexique du programme Interreg Rhin Supérieur. Il en de même pour le terme de « porteur de projet » à la place de « porteur de petit projet ».

Pour son évaluation, le secrétariat général de l'Eurodistrict Eurhena utilise un système de points attribués aux projets en fonction de leur conformité aux critères, via le formulaire que les porteurs de projet auront déposé.

Les projets qui obtiennent la note 0 (non rempli) pour un critère obligatoire ne peuvent pas être pris en considération pour un financement par le fonds.

Il vaut donc mieux prendre contact avec l'équipe de l'Eurodistrict Eurhena en amont du processus.

COMMENT VOTRE PROJET SERA-T-IL ÉVALUÉ ?

Votre **dossier de candidature** sera évalué selon **trois catégories de critères** :

1. Les **conditions de base d'éligibilité** (obligatoires) – Ces informations déterminent si votre projet peut être évalué (durée, statut, montant...).
2. Les **critères de sélection** évaluent la faisabilité, la qualité et la pertinence de votre projet par rapport aux objectifs du fonds.
3. Les **critères bonus** valorisent les aspects innovants de votre projet.

Partie 1 : LA BASE

⚠ ATTENTION : Tous ces critères doivent être respectés pour que votre projet soit éligible. Une rubrique non remplie bloque le processus.

Pour être éligible : identifier le projet et le porteur de projet au regard du fonds.

1. Nom et description du projet

Le résumé du projet pourra être utilisé pour la communication. Il permet également de présenter le projet au Comité de sélection.

2. Porteur de projet

Cette rubrique donne des éléments sur votre capacité à mener à bien votre projet (budget, statut, capacités financières) et dans les délais attendus.

3. Budget

Entre 15.000€ et 80.000€ de dépenses éligibles ([voir fiche d'information 4](#)).

Vous devez pouvoir :

- **Avancer la totalité du budget** de votre projet.
- **Attendre les remboursements** (pas d'avance de fonds possible).

Des remboursements intermédiaires sont possibles à mi-parcours.

⚠ ATTENTION : Ne pas oublier de remplir les annexes budgétaires.

4. Durée entre 6 et 18 mois : entre le 1/11/2025 et le 31/03/2029.

5. Lieu(x) de réalisation du projet

Où votre projet doit-il se dérouler ?

Fonds Eurlena ACT

FICHE D'INFORMATION 2 :
REmplir LE FORMULAIRE / CRITÈRES D'EVALUATION ET DE SELECTION

Sur le territoire de l'**Eurodistrict Eurhena Region Freiburg - Centre et Sud Alsace**.

Consultez notre site internet pour connaître les communes éligibles :

<https://eurhena.eu/comprendre/leurodistrict-eurhena/>

Il est important de connaitre les lieux des actions afin d'évaluer le rayonnement de votre projet sur notre territoire, sur la manière de rayonner au-delà des frontières nationales et dans le Rhin Supérieur. Il ne s'agit pas d'évaluer la taille du projet en matière territoriale car des projets localisés et ciblés peuvent avoir plus d'effet transfrontalier structurant que des projets répartis sur de grands ensembles.

L'assemblée de l'Eurodistrict *Eurhena* a choisi de favoriser les acteurs de son territoire. Si un porteur de projet se situe en dehors du territoire de l'Eurodistrict *Eurhena* mais que son projet est centré dans l'Eurodistrict *Eurhena*, alors le projet pourra être examiné. Mais il faut remplir la rubrique sous le point 1.5 du formulaire de candidature.

Partie 2 : LE RESPECT DES OBJECTIFS

Notre co-financement a un cadre et des objectifs. Plus votre projet correspond à ceux-ci, meilleure est la note. [Les différentes rubriques sont notées de 1 à 5. La fiche d'information 3 vous permet de comprendre ce que ces objectifs signifient, quels types d'actions peuvent contribuer à obligatoirement au moins un des trois objectifs.](#) Il vaut mieux un projet de qualité au service d'un seul objectif que de répondre à deux ou trois objectifs de manière secondaire.



Répondre aux objectifs prioritaires du fonds ([voir fiche d'information 3](#)) : **Note 1/5**

L'assemblée de l'Eurodistrict *Eurhena* a choisi trois objectifs prioritaires dans le cadre du programme Interreg Rhin Supérieur.

Votre projet doit ainsi contribuer à les remplir. Votre projet doit contribuer à **AU MOINS UN** de ces objectifs :

1. **Valorisation du patrimoine** : Mise en valeur commune du patrimoine naturel/culturel pour un public transfrontalier
2. **Création ou développement d'offres** culturelles ou offres touristiques et des initiatives communes en faveur du patrimoine
3. **Structuration de filières** : Développement des filières culture et/ou tourisme



Justifier d'une plus-value transfrontalière (voir fiche d'information 3) : Note 1/5

Un projet présente une plus-value transfrontalière lorsqu'il permet, grâce à une coopération transfrontalière, d'obtenir des résultats qui ne pourraient être atteints par des activités comparables au niveau national uniquement. Cette valeur ajoutée peut résulter de la recherche de solutions à des questions ou défis spécifiques dans un contexte transfrontalier, ou de la combinaison des atouts des régions participantes.

Le projet doit avoir des effets positifs sur le territoire du Rhin Supérieur (accessibilité du projet à des publics français et allemand, par exemple, outils numériques, marketing territorial).

Votre projet doit démontrer sa dimension transfrontalière par **AU MOINS UN** de ces aspects :

- **Caractère structurant** pour le territoire transfrontalier
- **Organisation en commun** du projet avec des partenaires de l'autre côté de la frontière
- **Coopérations multiples** impliquant des acteurs des deux pays



Respecter des valeurs européennes

Votre projet doit respecter les principes de la Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne, c'est-à-dire que le projet ne doit pas avoir d'impact négatif sur ceux-ci.

Vous pouvez consulter la Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne ici :
https://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_fr.pdf



Contribuer aux objectifs transversaux : Note entre 0 et 2 par objectif

Votre projet sera valorisé s'il contribue à l'un des objectifs transversaux ou plusieurs. **Pour plus d'explication voir le Glossaire.**

L'implication de la jeunesse

Voici quelques exemples :

- Les jeunes participent au projet.
- Le projet bénéficie aux jeunes.

- Les jeunes sont acteurs du projet.

La promotion du bilinguisme

Voici quelques exemples :

- Activités en français et allemand
- Apprentissage linguistique
- Documentation bilingue

L'accessibilité au public vulnérable

Voici quelques illustrations :

- Personnes en situation de handicap
- Personnes âgées
- Publics éloignés de la culture/du tourisme

Partie 3 : COHERENCE ET FAISABILITE DU PROJET

Pour réaliser vos objectifs et les nôtres, le projet doit être faisable et montrer sa cohérence. Les rubriques sont évaluées sur 5 points.

Vous devez démontrer que :

A. Le calendrier de mise en œuvre du projet est réaliste, ainsi que le plan de communication.

- La durée prévue correspond aux objectifs.
- Le plan de travail est détaillé et faisable.
- Les étapes sont clairement définies.

B. Les ressources humaines sont adaptées.

- L'équipe est suffisante pour réaliser le projet.
- Les compétences nécessaires sont identifiées.
- Les rôles sont bien définis.

C. Les ressources financières sont cohérentes.

- Le budget correspond aux ambitions du projet.
- Les coûts sont justifiés.
- Les (co)financements sont sécurisés (la question des partenaires).

A noter qu'il n'y a pas d'obligation d'avoir des partenaires financiers. Le nombre de partenaires ne modifie pas la note.

Partie 4 : CRITÈRES BONUS

Ces critères peuvent faire la différence si votre projet est en concurrence avec d'autres en fonction des disponibilités financières du fonds. Un maximum de 5 points au total peut être obtenu.

Actions de proximité

- Implication des citoyens
- Actions participatives
- Ancrage local fort

Caractère innovant

- Nouvelles approches ou méthodes et nouveaux outils
- Solutions créatives
- Première initiative de ce type sur le territoire

Durabilité et structuration

- Stratégie pour l'après-projet
- Impact structurant à long terme
- Pérennité des actions engagées

Création possible d'emplois ou filières

Partie 5 : INVESTISSEMENTS (*selon le projet*)

Si votre projet comprend des investissements ou équipements, ils doivent correspondre aux mêmes exigences (respect des objectifs) et justifier :

- Intérêt durable pour le territoire
- Utilisation transfrontalière
- Maintenance et gestion à long terme assurées

Partie 6 : COMMUNICATION

L'aspect communication est particulièrement important dans le cadre des financements européens. C'est pourquoi une brève description des groupes cibles, des mesures et des résultats attendus doit être fournie. Si le projet est accepté, des ateliers d'accompagnement seront également proposés par le secrétariat de l'Eurodistrict Eurhena.

La communication permet d'évaluer la cohérence du projet et son rayonnement transfrontalier.

Partie 7 : ENGAGEMENT, SIGNATURE, ATTESTATIONS ET ANNEXES

Ces rubriques sont obligatoires pour le dépôt du projet. Préparez tous les justificatifs nécessaires.

BESOIN D'AIDE ?

N'hésitez pas à nous contacter pour :

- Vérifier l'éligibilité de votre projet.
- Obtenir des conseils sur votre dossier.
- Clarifier certains critères.

Contact : fonds.eurodistrict@eurhena.eu

Tél. : +33 3 89 72 00 40 /-41

- **Olga Hetze,**

Chargée de mission : animation et gestion du fonds
(poste cofinancé par Interreg Rhin Supérieur)

- **Delphine Mann,**

Secrétaire générale : gestion du fonds (poste cofinancé par Interreg Rhin Supérieur)

- **Natalie Reiter,**

Chargée de mission : communication et animation du fonds

Ce document est un guide pour vous aider à préparer votre candidature. Il ne remplace pas les documents officiels du fonds pour petits projets.